République Française – Département du Calvados
MAIRIE DE HOULGATE
10, Boulevard des Belges · 14510 Houlgate

Tél. 02 31 28 14 00 · Mail : mairie@houlgate.fr

D 26-93 **ACCORD DE PRINCIPE POUR SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « BELLES MECANIQUES D'HOULGATE » POUR 2027.** Votants : 18 Pour : 18 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix	L'an deux mille vingt-six, le neuf novembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN. Présents : Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE, Nathalie MAHIER, Patrick BLOSSE, Adjoints au Maire, Catherine POULAIN, Marianne ESHET, Antoine ARIF, Brigitte NOUAUX, Sylvie FAYE, Guillaume CHEVRANT-BRETON et Agnès BERODOT, Conseillers municipaux. Absents excusés : Élisabeth LEGRAND : donne pouvoir à Annie DUBOS Christian MASSON : donne pouvoir à Olivier HOMOLLE Valérie BONNEL : donne pouvoir à Antoine ARIF Fabien DUPONT : donne pouvoir à Olivier COLIN Michaël GOSSELIN : donne pouvoir à Agnès BERODOT Jean-Luc LEMARIÉ Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.

Laurent LAEMLÉ propose aux membres du conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de **250 € à l'association « Les Belles Mécaniques d'Houlgate »**, afin de soutenir le lancement de ses activités au cours de l'année 2027.

Cette aide financière a pour objectif d'accompagner l'association dans sa phase de démarrage et de contribuer à la mise en place de ses premières actions.

Le versement de cette subvention interviendra au cours de l'année 2027, sous réserve de la création effective de l'association et de l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif de la commune pour l'exercice 2027.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- approuvent l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 250 € à l'association « Les Belles Mécaniques d'Houlgate », destinée à soutenir le lancement de ses activités en 2027 ;
- précisent que le versement de cette subvention interviendra en 2027, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget primitif 2027 ;
- autorisent Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,

Olivier COLIN,
Maire de HOULGATE

MAIRIE DE HOULGATE

Accusé de réception en préfecture
014-211403381-20261110-D26-93-DE
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026